

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 117 Subventions (89.500 euros) à dix-neuf structures au titre des aides aux projets musicaux.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles, article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de dix-neuf subventions à dix-neuf structures au titre des aides aux projets musicaux ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Sybille, 4 Villa Riberolle (20e), pour le projet de création-diffusion Printemps ; SIMPA 184997 - 2018-03399;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Quand on est trois, 17 rue de l'Église 94300 Vincennes, pour la diffusion de la comédie musicale Azor au Théâtre de l'Athénée. SIMPA 30001 - 2018-03297 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Zamkana, 37 rue de Château Landon (10e), pour le projet de création-diffusion Sodassi ; SIMPA 182698 - 2018-06694 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la SARL Microcultures, 1 rue Pierre Blanchet 86000 Poitiers, pour la résidence de création du collectif Ladyboy et la présentation de son spectacle Rose Calamine. SIMPA 188764 - 2018-07474 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Atelier Théâtre et Musique, 22 rue de l'Échiquier (10e), pour le projet de création-diffusion 200 Motels ; SIMPA 19307 – 2018-07428 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Rancho All Stars ; 11 rue Brancas 92310 Sèvres, pour la création et la diffusion de son spectacle Sous la Lune. SIMPA 190715 - 2018-07464 ;

Article 7 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Babbel, 11 bis Villa Brune (14e), pour la diffusion de la création Time Elleipsis à l'Église Saint-Merry ; SIMPA 104281 - 2018-07530 ;

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Black Kites, 2 allée des Carmes 77150 Lésigny, pour la résidence de création et la diffusion De son spectacle de hip hop ; SIMPA 190841 - 2018-07532 ;

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Gabbiano, 21 rue Léon Frot (11e), pour le projet de résidence de création Simple Prayer ; SIMPA 188827 – 2018-07534 ;

Article 10 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association La vie brève, 12 rue Saint-Mathieu (18e), pour le projet L'oreille de Denys ; SIMPA 20394 - 2018-07545 ;

Article 11 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Les idées heureuses, 7 rue Rameau (2e), pour le projet de création-diffusion Les symphonies parisiennes de Haydn ; SIMPA 186632 - 2018-07547 ;

Article 12 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Merci pour le poisson, 50 rue Jean-Pierre Timbaud (11e), pour le projet de création-diffusion Kings and Bastards ; SIMPA 190805 - 2018-07593 ;

Article 13 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Planètes Rouges, 10 rue Francoeur (18e), pour la diffusion de la création Lingua Ignota ; SIMPA 190649 - 2018-07551 ;

Article 14 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Orchestre Orage, 39 rue du Borrégo (20e), pour le projet de création-diffusion de Mad Rey et Hugo LX ; SIMPA 190852 - 2018-07510 ;

Article 15 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les Paladins, 46 rue Lacroix (17e), pour le projet de création-diffusion Amadigi ; SIMPA 106321 - 2018-07615 ;

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association Ensemble Calliopée, 21 Villa du Progrès (19e), pour le projet de résidence de création à la Fondation des États-Unis ; SIMPA 184454 - 2018-07536 ;

Article 17 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Lebeau et associés, 25 rue Michel le Comte (3e), pour le projet de création-diffusion L'affaire la Pérouse ; SIMPA 190293 - 2018-07526 ;

Article 18 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association de la Médiathèque Musicale Mahler, 11 bis rue Vézelay (8e), pour son projet de création-diffusion Pianos, Pianos aux Bouffes du Nord ; SIMPA 20082 - 2018-08110 ;

Article 19 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Musethic, 7 Allée du Souvenir 06100 Nice, pour la présentation de nouvelles créations du pianiste Michel Barbaud et du guitariste Nicolas Paugam dans le cadre du festival de Ménilmontant ; SIMPA 186857 – 2018-07407.

Article 20 : La dépense correspondante, soit 89.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, rubrique 316, nature 65748.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO